

Image not found or type unknown



Autorisé à bricoler

Par **pignolo 64**, le **21/03/2020 à 17:26**

Bonjour,

Je possède une zone de loisirs privée (motos-ssv-trial, motos anciennes et BMX) à 5 km de mon domicile. Vu la réglementation actuelle, est-il possible pour moi seul d'y accéder pour quelques travaux d'entretien avec, bien sûr, l'attestation gouvernementale ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **goofyto8**, le **21/03/2020 à 17:51**

bonjour,

Ce n'est pas autorisé car il s'agit d'un déplacement pour loisirs à plusieurs kilomètres de votre domicile qui ne respecte pas les seules dérogations aux mesures de confinement.

Par **pignolo 64**, le **21/03/2020 à 18:55**

bonjour,

Merci pour cette réponse

cordialement